

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Extension Côte de la Bouchère » sur le territoire de la commune de Huiron (2 éoliennes et 1 poste de livraison) présentée par la société « ENGIE GREEN HUIRON »

En application des dispositions du Code de l'environnement, **une enquête publique est ouverte du jeudi 5 juin 2025 à 17 heures, au lundi 7 juillet 2025 inclus à 19 heures**, par arrêté préfectoral n° 2025-EP-082-IC sur la demande présentée par la Société ENGIE GREEN HUIRON, filiale du groupe ENGIE GREEN, dont le siège social se situe Immeuble Le Terra – 250 rue Maryam Mirzakhani – 34000 MONTPELLIER, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Extension Côte de la Bouchère » sur le territoire de la commune de Huiron composé de 2 éoliennes et de 1 poste de livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Huiron et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Huiron (rue Saint Martin – 51300 HUIRON), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Huiron, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6199> ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-6199@registre-dematerialise.fr

Par la décision n° E24000124/51 du 9 janvier 2025, Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Madame Danièle DENYS, Ingénieure d'études sanitaires retraitée, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et, Monsieur Fabrice DELAITRE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairie de Huiron :

- **Jeudi 5 juin 2025 de 17 h 00 à 19 h 00 ;**
- **Mercredi 18 juin 2025 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **Lundi 7 juillet 2025 de 17 h 00 à 19 h 00.**

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Huiron, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Publications > Appels à projets/consultation > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien Extension Côte de la Bouchère).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement ou en mairie de Huiron et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr (Publications > Appels à projets/consultation > Enquêtes publiques > Enquête publique-Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien Extension Côte de la Bouchère), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Fatima-Ezzahra DOUBI, responsable du dossier, par mail à «fatima-ezzahra.doubi@engie.com» ou par voie postale, à la société ENGIE GREEN HUIRON située Immeuble Le Terra – 250 rue Maryam Mirzakhani – 34000 MONTPELLIER.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse «ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51– Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 16 avril 2025

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,**

**Signé
Vincent ROGER**